



## SEJOUR COURT

### DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Séjour du \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_ au \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_

Lieu du séjour \_\_\_\_\_

FFJA SUD, 305 rue du romarin 34830 Clapiers

Président : Philippe PENNER [jeunesse.ffs@adventiste.org](mailto:jeunesse.ffs@adventiste.org) 06 25 18 08 62

Secrétariat : Lucienne CASQUET [assistanteja.ffs@adventiste.org](mailto:assistanteja.ffs@adventiste.org) 04 67 59 98 60



## DOCUMENTS OBLIGATOIRES LORS DE VOTRE SEJOUR

Vous avez déclaré un séjour court. Vous pouvez donc être soumis à une visite de la FFJA SUD (vérification interne) ou de la DDCS (contrôle externe de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale). A tout moment vous devez donc pouvoir fournir les documents ci-dessous.

**La présentation de ces documents est OBLIGATOIRE.**

**Pour tous défauts de présentation des sanctions administratives peuvent être encourues.**

### **Fournis par la FFJA SUD (3 jours avant le séjour)**

- Récépissé de Déclaration de la DDCS
- Attestation d'assurance MMA
- Le projet éducatif
- Cahier de présence journalier des mineurs (animateurs compris)
- Cahier de soins
- Cahier des menus
- Cahier de Comptabilité
- Affichage obligatoire

### **Fournis par vos soins**

- Le projet pédagogique
- Fiche sanitaire pour chaque mineur (animateurs inclus)
- Un responsable sanitaire + diplôme (PSC1, diplôme d'infirmière, etc.)
- Liste des animateurs
- Carnet de vaccination des animateurs à jour
- Copie des diplômes des animateurs
- Certificat médicaux de non contre-indication des mineurs en cas d'activités sportives l'exigeant.

### **Document à compléter avant ou pendant le séjour par vos soins**

- Cahier de soins
- Cahier des menus
- Cahier de comptabilité
- Cahier de présence journalier des mineurs
- Affichage obligatoire

### **Fournis par le centre qui vous accueille**

- Déclaration d'agrément du lieu d'accueil





**SARL BOSCH NARME PRIU ASSURANCES**

Agent Général exclusif MMA

65 rue du fenouil

34130 SAINT AUNES

N° ORIAS 08044107 [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

Tel. 04.67.10.75.10

[Agence.mma.fr/lunel/](http://Agence.mma.fr/lunel/)

[cabinet.priu@mma.fr](mailto:cabinet.priu@mma.fr)

Lundi au vendredi 8h30-13h00 et 14h-17h30

**UFBJA**

**Union Franco-Belge Jeunesse Adventiste**

30 Av Emile Zola

77 193 Dammarie Les Lys Cedex

**ATTESTATION D'ASSURANCE**

Je, soussigné, SARL PRIU ASSURANCES, Agent Général exclusif MMA, certifie par la présente que :

**L'Union Franco-Belge Jeunesse Adventiste**

**30 Av Emile Zola - BP 100**

**77193 Dammarie Les Lys Cedex**

Est assurée par contrat N° 111 105 356 en :

- Responsabilité civile
- Recours et défense
- Dommages par accident

L'UFBJA regroupe en son sein deux structures :

- La FFJA Nord domiciliée 130 bd de l'hôpital 75013 PARIS
- La FFJA Sud domiciliée 305 rue du romarin 34830 CLAPIERS

Validité : 01/09/2018 au 31/08/2019

Fait à ST AUNES le 24/10/2018

SARL BOSCH NARME PRIU ASSURANCES

Capital social 175 000 € - RCS MONTPELLIER 504579563 - siège social 339 av. MI de Latre 34401 LUNEL



## Projet Educatif FFJA

La Fédération Française de la Jeunesse Adventiste (FFJA), mouvement de jeunesse à caractère confessionnel - **a pour but** de rendre les jeunes acteurs de leur vie, de leur permettre de s'intégrer dans la société actuelle, en développant leurs capacités physiques, intellectuelles, spirituelles et sociales ;  
- **a pour vocation** de proposer un accueil ouvert toute l'année par des activités hebdomadaires et pendant les vacances scolaires.

### Intentions éducatives

#### La Fédération Française de la Jeunesse Adventiste

##### 1. Encourage les jeunes :

- **à connaître leur environnement et à le protéger en**
  - + vivant au maximum les activités hebdomadaires et de vacances dans la nature
  - + sensibilisant les jeunes à la nature au travers de son respect et de sa connaissance et ce grâce à la compétence d'animateurs et aux interventions d'associations ou de professionnels de la nature
  - + les poussant à une démarche écologique au quotidien : économie de l'eau, tri des déchets, respect de la faune et de la flore etc.
  - + Organisant ou participant à des opérations de protection de l'environnement tel que le nettoyage des berges d'une rivière, le « ménage » annuel de la forêt communale etc.
  
- **à s'épanouir par la découverte d'activités et d'horizons nouveaux en**
  - + développant les travaux manuels, bricolages faisant appel à des matériaux non classiques (émail, cuir, cire, expériences physiques etc.) ou à des matériaux plus courants (fil de scoubidou, sable, glaise, serviettes etc.) en cherchant la créativité d'utilisation
  - + proposant des activités physiques que l'on ne pratique pas couramment : canyoning, escalade dans les arbres, radeaux, tyroliennes, équitation, voile etc. et ce, encadré par des animateurs diplômés ou dans le cadre d'un club agréé.
  - + Initiant à de nouveaux jeux afin de sortir des grands classiques (tchoukball, fooket, loupball etc.)
  - + encourageant à préparer et passer des « badges » permettent de développer un domaine que l'on connaît bien ou de découvrir un domaine qui est quasiment inconnu
  - + organisant des séjours itinérants en France (le Lot en radeaux par exemple) ou à l'étranger (Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Pologne, Tchéquie etc.)
  - + vivant des activités où des jeunes issus de tous milieux sociaux, culturels, religieux, origines se côtoient, cohabitent et tentent de s'enrichir mutuellement
  - + Donnant un thème, une dominante à la colo, au camp, thème variant chaque année. Par exemple : les couleurs, l'eau, le tour du monde en 80 jours, les Vaudois, les grands explorateurs, l'espace etc.
  - + Offrant la possibilité de découvrir certains aspects de la Bible et de Dieu de manière contemporaine, dynamique et respectueuse du désir ou du non-désir du jeune de s'impliquer personnellement dans cette découverte : temps de réflexion, de partage avec totale et libre expression de tous, possibilité de temps d'écoute à la demande etc.
  
- **à partager et être à l'écoute des autres, à gérer leur personnalité au sein de la collectivité en**
  - + Mettant en place des moments de forums, de discussion sur des sujets libres ou proposés et ce de manière ludique (méta plan, « tribunal », débat contradictoire etc.)
  - + Gardant une grande disponibilité de la part des animateurs envers les jeunes afin de répondre à leurs besoins de dialogue et d'échange
  - + Laissant de la place et de l'espace dans le programme pour que les jeunes puissent s'exprimer selon leurs talents : sketches, chant, poèmes, jeux, défis etc.
  - + Les rendant acteurs et actifs au sein de la colo, du camp pour tout ce qui touche aux besoins collectifs (nettoyage, vaisselle, cuisine, rangement etc.)
  - + Les incluant, selon les cas et les situations, dans la gestion et le vécu de difficultés spécifiques que peuvent rencontrer certains jeunes (incontinence, phobie, stress, addiction etc.) sans toutefois jouer aux « apprentis sorciers »
  - + Favorisant l'expression de leurs talents et dons au bénéfice des autres
  
- **à participer à des actions sociales et citoyennes en**
  - + Organisant des collectes au profit d'associations humanitaires
  - + Encourageant les jeunes majeurs à penser au don du sang (au moins)

- + Motivant déjà les mineurs à l'importance d'actions civiques telles que le vote, l'implication dans la société, la commune
- + Faisant la promotion du bénévolat au profit de causes humanitaires ou sociales
- + Insistant, déjà, sur des aspects de la vie de tous les jours qui, selon comment ils sont vécus, peuvent avoir un effet négatif sur la société tel que la conduite de voiture, le respect de l'autre dans sa différence, la galanterie (!) etc.

- **à devenir des adultes responsables en**

- + Jouant la confiance avec les jeunes
- + Leur confiant des responsabilités dans les tâches communes, le programme, l'animation
- + Ayant, de la part des animateurs et directeurs, un discours et un langage adapté à l'âge
- + Leur faisant prendre conscience et assumer leurs erreurs
- + Les encourageant dans leurs réussites et les stimulant à continuer dans cette voie

## 2. Organise ses activités pour :

- **que le rythme soit adapté au public concerné, afin qu'il en retire le maximum de plaisir.**

Les jeunes sont en vacances ou en activité extra scolaire et donc doivent trouver du plaisir dans ce qu'ils font. Ce plaisir passe par le jeu, le ludique mais peut aussi passer par la découverte ou l'apprentissage

- **que les jeunes puissent être à la fois acteurs et bénéficiaires de celles-ci.**

Le jeune est au cœur de toute activité pour qu'il y trouve du plaisir et de l'épanouissement. Cela passe aussi par des moments où il sera pleinement participant à une activité et d'autres où il aura le plaisir de faire participer les autres à une activité. Donner permet de mieux goûter à ce que l'on reçoit.

- **que les jeunes puissent prendre conscience de leurs capacités.**

Elle les accompagnera dans leur développement. La colo, le camp doit laisser au moins un espace pour que chaque jeune puisse s'exprimer face aux autres dans ses compétences, ses talents, ses dons. S'il pense ne pas en avoir, il est important de cheminer avec lui pour qu'il prenne conscience qu'il en a.

## Des moyens pour un projet

### **Encadrement et formation**

La FFJA demande et soutient les directeurs et animateurs impliqués dans ses activités à passer les différents diplômes d'état (BAFA, BAFD, AFPS, BNSB, DE sportifs).

Elle organise régulièrement des rencontres de formation et d'information sur les sujets ayant un lien avec l'animation (techniques d'animation, créativité etc.), la pédagogie (les courants pédagogiques contemporains, la psychologie des jeunes etc.) ou la sécurité (maltraitance, législation etc.).

### **Politique d'ouverture**

Pour rendre ses activités accessibles au plus grand nombre la FFJA s'engage à pratiquer une politique tarifaire la plus basse possible en faisant appel au bénévolat quand cela est possible, en facilitant les paiements, en aidant à trouver des aides pour qu'aucun jeune désireux de participer à une activité ne soit bloqué par la situation économique familiale, en établissant des conventions avec des organismes agréés venant en aide aux participants (CAF par département, ANCV)

### **Champ d'activités :**

La FFJA favorise, en plus de ses activités locales, les rencontres inter régionales, nationales, et internationales.











## CAHIER DES MENUS

	Jour 1	Jour 2	Jour 3
Matin			
Midi			
Gouter			
Soir			



## A AFFICHER

### Numéros d'Urgence :

Européen : **112**

Pompiers : **18**

SAMU : **15**

Gendarmerie : **17**

### Centre antipoison :

Bordeaux : **05 56 96 40 80**

Lyon : **04 72 11 69 11**

Marseille : **04 91 75 25 25**

Toulouse : **05 61 77 74 47**

### A Renseigner en fonction du lieu du séjour :

Centre Hospitalier : \_\_\_\_\_

Médecin référent : \_\_\_\_\_

DDCS du département de séjour : \_\_\_\_\_

Services vétérinaires (DDPP) : \_\_\_\_\_

### Numéros d'aide :

Enfant maltraité : **119**

Non au harcèlement : **30 20**

Drogue alcool tabac info service : **113**

Discriminations raciales : **114**

Violence faites aux femmes : **39 19**

**DDCS 34 : 04 67 41 72 00**

**Organisateur** : FFJA SUD 305 rue du romarin 34830

Clapiers 04 67 59 98 60 N° agrément : 034 ORG 0276

## A AFFICHER

# INTERDICTION DE FUMER ET VAPOTER



**Fumer ici vous expose à une amende forfaitaire de 68€  
ou à des poursuites judiciaires.**

**Décret n° 2017-633 du 25 avril 2017  
relatif aux conditions d'application de l'interdiction  
de vapoter dans certains lieux à usage collectif**

**Décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006  
fixant les conditions d'application de l'interdiction  
de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif**

**Pour arrêter de fumer, faites-vous aider en appelant le :  
39 89 (0,15€/min, depuis un poste fixe, Tabac Info Service)**

WWW.SIGNALE.FR